



Non respect du délai de la promesse de vente par acquéreurs

Par **Stones**, le 21/12/2021 à 14:41

Bonjour,

J'ai besoin d'un tiers avis concernant ma situation. J'ai signé le 02/08/2021 une promesse de vente (je vends mon bien en meublé), nous nous sommes mis d'accord sur la date du 30/11/2021 pour la fin des 3 mois (je suis censée partir à l'étranger fin d'année).

Il s'avère que les futurs acquéreurs ont envoyé les documents le weekend avant la date butoire ce qui a allongé de 10 jours supplémentaires la date de signature de vente définitive. Entre temps je suis partie à l'étranger et j'ai appris que la date était fixée au 20/12/2021, je suis donc rentrée plus rapidement que prévu.

A présent, la notaire m'annonce une date au 06/01/2022 pour la signature... Ce qui fait depuis le 02/08/2021 5 mois de délais ! Je paye depuis 2 mois un loyer locatif et mon pret actuel, je me retrouve à reporter ma date de départ, etc..

J'aurai aimé savoir si j'avais des droits suite à cette situation incofortante ?

Merci par avance pour votre aide !!!

Par **Marck.ESP**, le 21/12/2021 à 17:29

Bonjour

Mais si vous souhaitez aller en justice, cela durera encore des mois ?